



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR STATIONNEMENT (SAUF TRAVAUX)

à faire parvenir en mairie 8 jours avant la date souhaitée du stationnement à : demande.voirie@clunay.fr
(aucune autorisation ne sera délivrée si le délai de 8 jours n'est pas respecté)

Demandeur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Sollicite l'autorisation d'occuper la voie publique :

☐ Barrer une rue (nom de la rue) :

☐ Occuper des places de stationnement (adresse et nombre de places) :

Motif :

☐ Déménagement

☐ Autres (précisez) :

Si le déménagement est réalisé par une entreprise, indiquez ses coordonnées :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Du au

Rappel : toute occupation du domaine public est soumise à facturation à partir du 8^e jour de présence
suivant la délibération en vigueur)

Fait à le

Signature du demandeur :